

## EXCLUSIF | AFFAIRE OMAR RADDAD



# NOUVELLES RÉVÉLATIONS

P 2 à 5

**31 ans après les faits, une piste pourrait innocenter Omar Raddad**

**Nous avons remonté la trace de ces nouveaux suspects**

(Photo d'archives PQR/Le Parisien)

**le mag**

**Rhoda Scott**  
**marque**  
**Juan**  
**de son**  
**empreinte**  
**Cahier central**

(Photo J. B.)

**ANTIBES**  
**Elle donne une nouvelle vie aux vieux tableaux P8**



**CANNES**  
**Bloqués une heure dans un ascenseur P7**

**INTERVIEW**  
**Jean-Christophe Rufin, l'homme aux mille vies P15**



UNE PUBLICATION DU GROUPE NICE-MATIN

20679 - 0710 - 1,80 €

**soldes** JUSQU'À **-50%**

**XXL** maison

**MOBILIER DESIGN & DÉCORATION** **www.xxl.fr**

**SAINT-LAURENT-DU-VAR** | **VILLENEUVE-LOUBET**  
SECTEUR CAP 3000 - AV. DE VERDUN | 1966 RN7 - (À CÔTÉ DE BUT)

**OUVERT AUJOURD'HUI**

Canapé TETRA : composition d'angle L 270 x h. 80 x p. 162 cm, tissu catégorie 1, 100 % polyester, structure de la base en sapin et panneaux de particules, structure des dossiers en fer, suspensions en sangles élastiques, assisté en mousse de polyuréthane 30 kg/m³, dossiers en polyuréthane, devant 16 kg/m³ et derrière 30 kg/m³, têlères 21 kg/m³, piètement en plastique, hauteur 3 cm. Têlères et coussins cales-reins en option. Offre non cumulable avec d'autres offres en cours, valable dans les magasins participants à l'opération sur les produits signalés en magasin par un étiquetage spécifique selon les périodes légales publiées au Journal Officiel. Photo non contractuelle. Sauf erreurs typographiques. Magasins indépendants membres du réseau XXL. Crédit photo : Alexis Limouzin.

**SOLDDES** REMISES EXCEPTIONNELLES

**OUVERT AUJOURD'HUI**

**HomeSalons**

**SAINT-LAURENT-DU-VAR** SECTEUR CAP 3000 - AV. MARÉCHAL JUIN - TÉL. 04 93 07 07 71  
**VILLENEUVE-LOUBET** 1966, RN 7 (À CÔTÉ DE BUT) - TÉL. 04 92 13 82 12 **P** PARKINGS GRATUITS

Offre non cumulable avec d'autres offres en cours, valable dans les magasins participant à l'opération, sur les produits signalés en magasin par un étiquetage spécifique, selon les périodes légales publiées au Journal Officiel. Photographie retouchée et non contractuelle. Crédit photos : I. Ichou - Shutterstock. Sauf erreurs typographiques. Magasin indépendant membre du réseau HomeSalons.

## La piste étouffée qui pourrait

Une piste enterrée, celle d'un cambriolage commandité par deux frères azuréens, est réexaminée par des enquêteurs.

*Var-matin* a retracé le parcours de ces deux hommes au passé sulfureux, aujourd'hui dans l'œil du viseur.

« **O**mar m'a tuer ». Désigné coupable par le graffiti – tracé en lettres de sang –, le plus célèbre de l'histoire judiciaire française, Omar Raddad pourrait-il être définitivement innocenté au regard de nouveaux éléments ?

Le 24 juin 1991, le corps de Ghislaine Marchal, 65 ans, est retrouvé baignant dans son sang dans les sous-sols de sa villa de Mougins. La riche veuve de l'équipementier automobile Marchal a été massacrée à coups de chevron et lardée de coups de couteau. Désigné par deux graffitis, Omar Raddad, le jardinier marocain de Ghislaine Marchal, est interpellé et condamné à 18 ans de réclusion criminelle en 1994, avant de bénéficier, en 1996, d'une grâce présidentielle partielle.

Depuis, ses avocats n'ont cessé de réclamer une réouverture de l'enquête ou la révision du procès. En vain.

### Un livre qui rebat les cartes

Le 19 mai, M<sup>e</sup> Sylvie Noachovitch a réussi à obtenir de la commission d'instruction de la cour de révision un supplément d'information. À l'origine de cette nouvelle demande : la parution, mi-mars, d'un livre consacré aux dysfonctionnements de la justice, *Ministère de l'injustice*, écrit par Jean-Michel Décugis, Pauline Guéna et Marc Leplongeon. Le chapitre XIX, consacré à l'affaire Omar Raddad, révèle l'existence d'une contre-enquête menée en sous-main entre 2002 et 2004 par la brigade territoriale de Nice, mais couverte par le parquet de Grasse.

### Un cambriolage qui aurait mal tourné ?

Pendant deux ans, un lieutenant-colonel de la gendarmerie de Marseille et deux gendarmes de la brigade territoriale de Nice ont travaillé sur une autre piste, celle d'un cambriolage qui aurait mal tourné, comman-

dité par deux frères azuréens, tenanciers d'un restaurant du Cros-de-Cagnes où Ghislaine Marchal avait ses habitudes, révèle le livre, et dont *Var-matin* a retrouvé la trace. Cette contre-enquête avait été initiée après les révélations tardives d'un témoin, une habitante de La Colle-sur-Loup.

### Les enquêteurs de l'époque entendus d'ici au 15 septembre

C'est sur cette piste, déterrée par des journalistes d'investigation, que des enquêteurs, placés sous l'égide du parquet de Nice, planchent à nouveau. Ces derniers ont jusqu'au 15 septembre pour creuser cette ancienne piste et rendre leurs conclusions. Les enquêteurs de l'époque doivent donc être entendus avant cette date.

La commission d'instruction de la Cour de révision devra ensuite décider si elle saisit la Cour, laquelle aura le dernier mot sur l'organisation d'un nouveau procès, un événement rarissime en France.

### Quatre empreintes ADN réexaminées

La Cour de révision avait déjà ordonné un premier supplément d'information le 16 décembre. Elle souhaitait notamment analyser les conclusions d'un expert en génétique qui a étudié quatre empreintes ADN trouvées sur deux portes et sur un chevron de la scène de crime, et qui ne correspondent pas au profil génétique de l'ex-jardinier. Pourraient-elles correspondre à ceux des deux frères azuréens, dont *Var-matin* a découvert qu'ils étaient décédés en 2006 pour l'aîné et en mai 2022 pour le cadet, soit quelques jours après la saisine, par M<sup>e</sup> Noachovitch, de la commission d'instruction de la Cour de révision ?

Dossier : Mathilde TRANOY  
mtranoy@nicematin.fr



Omar Raddad avec son avocate, M<sup>e</sup> Sylvie Noachovitch, en 2008. (Photos d'archives PQR/Le Parisien)

## Questions à M<sup>e</sup> Sylvie Noachovitch, avocate d'Omar Raddad

### « C'est un scandale judiciaire, un scandale d'État »



#### Les deux suspects sont décédés dont l'un tout récemment.

#### Est-ce qu'il est trop tard ?

Grâce aux progrès scientifiques, il n'est heureusement jamais trop tard. La justice détient des ADN mélangés au sang de la victime sur la scène de crime, qui auraient pu immédiatement être comparés avec celui qui était encore vivant en avril, quand j'ai sollicité la commission d'instruction de la Cour de révision. Aujourd'hui, c'est encore possible mais c'est forcément plus compliqué.

Trois laboratoires en France sont capables de faire des portraits-robots génétiques et des recherches en parentèle. Ainsi, même si une personne est décédée, on peut l'identifier grâce à sa famille.

#### Pourquoi la piste explorée en 2002 a-t-elle été étouffée ?

D'après les journalistes qui ont écrit *Ministère de l'injustice*, cette piste était totalement crédible, mais il y aurait eu volonté d'un des supérieurs des gendarmes de ne pas aller plus loin. Je ne sais pas pourquoi,

mais ce qui est certain, c'est que c'est triste pour notre justice. Au-delà d'Omar Raddad, je considère que nous sommes tous concernés. C'est un scandale judiciaire, un scandale d'État parce qu'on a laissé de côté une enquête qui permettait de susciter un doute évident. Si en 2002 ces éléments avaient été révélés, M<sup>e</sup> Vergès, mon prédécesseur, aurait immédiatement réclamé qu'on compare les ADN avec les suspects visés par l'enquête. On a l'impression que rien n'est fait pour trouver la vérité. Tout est compliqué.

C'est un combat difficile, que je mène depuis 2008 mais à chaque fois j'avance par palier, lentement mais sûrement.

#### Peut-on avoir encore confiance en la justice ?

Il y a des juges formidables, heureusement, mais à côté de ça, vous avez des dossiers délicats comme celui-ci, pour lesquels on peut imaginer qu'il y a des pressions et ça, ce n'est pas tolérable. Nous, les justiciables, nous devons nous révolter contre la volonté de ne pas exhumer

un dossier parce qu'on considère qu'il ne faut pas remettre en cause l'autorité de la chose jugée.

#### Dans quel état d'esprit se trouve aujourd'hui votre client ?

Il est plein d'espoir, mais en même temps pétri d'inquiétudes de voir la lenteur de la justice. Quand il voit les obstacles à surmonter, il ne comprend pas. Il aimerait que la justice soit rendue le plus vite possible parce qu'il attend encore, à 59 ans, d'être blanchi.

# innocenter Omar Raddad

## « La clé de l'énigme se cache peut-être là »

Depuis 30 ans, les avocats d'Omar Raddad tentent d'obtenir une réouverture du dossier, un nouveau procès et la réhabilitation de leur client. En vain jusqu'à ce jour. Et pourtant, « il existe quelque part une enquête parallèle, menée en secret par des gendarmes chevronnés et dont les magistrats de la Cour de révision n'ont jamais été informés », rapportent les auteurs du livre *Ministère de l'injustice*, paru en mars. Des révélations sur la base desquelles la commission d'instruction de la Cour de révision a accepté d'ordonner un supplément d'information.

En septembre 2002, à la suite d'une émission diffusée à la télévision consacrée à l'affaire Omar Raddad, une habitante de La Colle-sur-Loup, se disant tourmentée de savoir un innocent condamné, fait des révélations étonnantes au chef de bureau de police judiciaire de la Région Sud à Marseille, écrivent les auteurs du livre Jean-Michel Décugis, Pauline Guéna et Marc Leplongeon.

### Un restaurant où Ghislaine Marchal avait ses habitudes

Ce témoin évoque un cambriolage qui aurait mal tourné, commandité par deux frères, issus du milieu gitan local. Le marché aurait été confié à deux hommes de main, dont l'un est originaire des pays de l'Est. Les deux frères tenaient à



Omar Raddad escorté par les gendarmes pendant sa garde à vue le 26 juin 1991, quarante-huit heures après la découverte du meurtre de Ghislaine Marchal (Photo d'archives N.-M.)

cette époque, par homme de paille interposé, un restaurant situé au Cros-de-Cagnes dans lequel Ghislaine Marchal avait ses habitudes. Selon le témoin, la veuve fortunée s'y répandait sur son train de vie devant les employés et le patron, qu'elle tutoyait. Elle évoquait aussi Omar, son jardinier, qu'elle aimait beaucoup.

Les enquêteurs prennent cette piste très au sérieux. L'informatrice est jugée d'autant plus crédible qu'elle donne des détails sur la personnalité des deux individus et sur d'autres affaires judiciaires en cours les impliquant. Détails qui se sont tous révélés exacts. Elle est

d'autant plus libre de parler que l'un des deux frères, le plus jeune, décrit comme le plus impliqué et le plus dangereux, est incarcéré à l'époque dans le cadre d'une information judiciaire pour tentative d'homicide.

### Fermé deux mois après sa mort

Les enquêteurs élaborent une thèse selon laquelle les deux hommes de main auraient été envoyés pour cambrioler la villa La Chamade, accompagnés d'un des frères. Persuadés de la présence d'un coffre-fort, ils auraient mortellement frappé Ghislaine Marchal pour lui en faire avouer l'emplace-

ment.

En 2004, lorsque les enquêteurs demandent de nouveaux moyens d'enquête, comme la mise sur écoute téléphonique, le parquet ne donne pas suite. La piste est enterrée.

« Et pourtant, la clé de l'énigme se cache peut-être là », écrivent les auteurs de *Ministère de l'injustice*. Là, dans ce restaurant, *La Bolognese*, enregistré au registre du commerce d'Antibes en août 1990, promenade de la Plage à Cagnes-sur-Mer. Et fermé un an plus tard, en août 1991, soit deux mois à peine après la disparition de Ghislaine Marchal. Concomitance troublante.

## L'affaire en 14 dates

■ **24 juin 1991 :** découverte du corps de Ghislaine Marchal dans les sous-sols de sa villa de Mougins.



(Photo DR)

■ **2 février 1994 :** la cour d'assises des Alpes-Maritimes condamne Omar Raddad à 18 ans de réclusion criminelle pour meurtre.

■ **9 mars 1995 :** son pourvoi en cassation est rejeté.

■ **23 mai 1996 :** Omar Raddad est partiellement gracié par Jacques Chirac. Sa peine est réduite de quatre ans et huit mois.

■ **4 septembre 1998 :** Omar Raddad sort de la centrale de Muret (Haute-Garonne) après avoir purgé plus de sept ans de prison.

■ **27 janvier 1999 :** M<sup>e</sup> Vergès dépose une requête en révision portant sur l'absence de recherches d'empreintes sur le chevron de bois et sur les expertises graphologiques.



(Photo AFP)

■ **27 décembre 1999 :** une nouvelle expertise de police scientifique conclut que la trace de main ensanglantée accompagnant l'inscription « Omar m'a tuer » est constituée du sang de M<sup>me</sup> Marchal mêlé à un sang masculin.

Cet ADN masculin n'est pas celui d'Omar Raddad.



(Archives N.-M.)

■ **20 novembre 2002 :** la Cour de révision rejette la demande d'un nouveau procès.

■ **5 novembre 2015 :** le parquet de Nice révèle la présence de traces d'ADN exploitables sur de nouveaux prélèvements effectués à la demande de M<sup>e</sup> Sylvie Noachovitch.

■ **10 octobre 2016 :** les analyses concluent que ces nouvelles empreintes génétiques, correspondant à quatre hommes non identifiés, trouvées sur deux portes et un chevron de la scène du crime, ne sont pas celles d'Omar Raddad.

■ **24 juin 2021 :** M<sup>e</sup> Noachovitch dépose une nouvelle requête en révision. Selon un rapport d'expert de 2019, de nouvelles analyses de ces traces d'ADN renforcent l'hypothèse d'un dépôt des empreintes au moment des faits, et non d'une « pollution » ultérieure, notamment par les enquêteurs.

■ **14 décembre 2021 :** la commission d'instruction de la Cour de révision ordonne un supplément d'information.

■ **16 mars 2022 :** parution du livre *Ministère de l'injustice*, révélant une contre-enquête menée entre 2002 et 2004 permettant l'identification de deux nouveaux suspects.

■ **19 mai 2022 :** la commission d'instruction de la Cour de révision ordonne un nouveau supplément d'information.

# Deux frères au passé judiciaire troublant

Parmi les suspects du meurtre de Ghislaine Marchal, Jean-Claude et Martial B. pourraient être les commanditaires d'un cambriolage ayant mal tourné.

**M**ais qui sont les deux frères à la réputation sulfureuse et au passé judiciaire troublant, tenanciers de la pizzeria du Cros-de-Cagnes où Ghislaine Marchal parlait sans complexe de son train de vie, et soupçonnés par les enquêteurs d'être les commanditaires d'un cambriolage à la villa *La Chamade* qui aurait mal tourné ?

Les auteurs de *Ministère de l'injustice* qui ont révélé l'existence, entre 2002 et 2004, d'une enquête secrète les concernant, ont tu leur nom, rebaptisant le cadet Fernand. Dans un article publié en avril et baptisé « *La nouvelle piste gitane* », *France Dimanche* évoque « un certain Martial ». Le 27 mai, l'hebdomadaire marocain *TelQuel* va plus loin en évoquant « deux frères, Martial B. et Jean-Claude B. » et dévoile le nom du restaurant de Cagnes-sur-Mer, *La Bolognèse*.

Fort de ces deux éléments d'iden-

tification et en épluchant ses propres archives, *Nice-Matin* a pu retrouver la trace de ces deux hommes qui intéressaient particulièrement la brigade territoriale de Nice au début des années 2000.

## Tous deux décédés

Les gendarmes étaient-ils vraiment sur la piste des commanditaires du meurtre de Ghislaine Marchal ou faisaient-ils fausse route ? Le complément d'enquête ordonné par la commission d'instruction de la Cour de révision permettra-t-il de le découvrir ? Les deux hommes ne pourront jamais être entendus. L'un – Jean-Claude – est décédé il y a 16 ans, le second – Martial – en mai dernier, quelques jours avant que la commission d'instruction de la Cour de révision ne donne son feu vert à de nouvelles investigations.

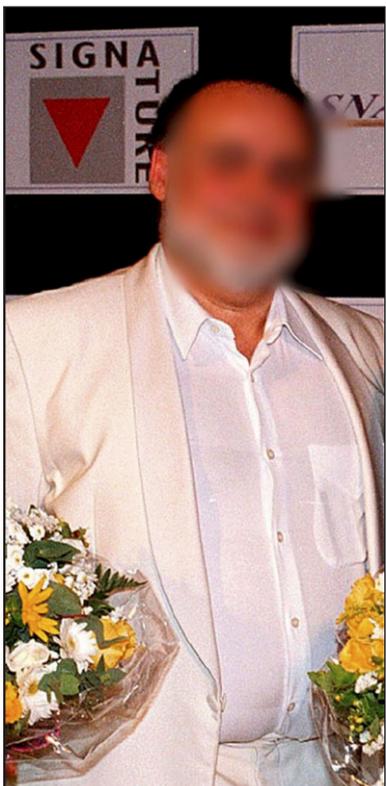
MATHILDE TRANOY  
mtranoy@nicematin.fr



Un des deux frères B. a notamment tenu un établissement de nuit à Villeneuve-Loubet, le *King's Club*, rapidement fermé en l'absence d'autorisations officielles. (Photo Dylan Meiffret)

## Jean-Claude, organisateur de concours de beauté accusé de viols

Sur les photos que *Nice-Matin* a exhumées, il pose tout sourire entouré de nymphettes au bord d'une piscine, ou dans le hall d'un hôtel haut de gamme. Collier de barbe et physique de nounours, Jean-Claude B.



Jean-Claude B. était accusé avant sa mort du viol de trois mineurs. (Photo d'archives DR)

est mort en 2006 à l'âge de 66 ans, probablement par ingestion de barbiturique. Quatre ans plus tôt, il avait été mis en examen pour viol aggravé sur mineur et agression sexuelle sur mineur de 15 ans, avant d'être renvoyé devant la cour d'assises des Alpes-Maritimes.

## Écarté du comité Miss France

L'Azuréen, éleveur de chiens et vendeur de meubles en région parisienne, établi dans les années 70 à La Colle-sur-Loup, avait intégré le comité Miss France. Geneviève de Fontenay lui avait confié la délégation Côte d'Azur avant de l'inviter à démissionner. « *Il n'avait pas un comportement conforme à notre règlement* », avait déclaré la dame au chapeau à *Nice-Matin*. Le délégué départemental écarté avait donc monté son propre comité et organisé des concours de beauté à Nice et Paris entre 1997 et 1999, couronnant plusieurs miss.

En 1999, deux d'entre elles avaient déposé plainte pour viol. Il était également soupçonné d'attouchements sur trois fillettes de 5, 11 et 14 ans. Celui qui n'a eu de cesse de clamer son innocence, dénonçant une « *manipulation scandaleuse* », venait de former un pourvoi en cassation contre son renvoi aux assises. Il est mort sans attendre de connaître sa décision.

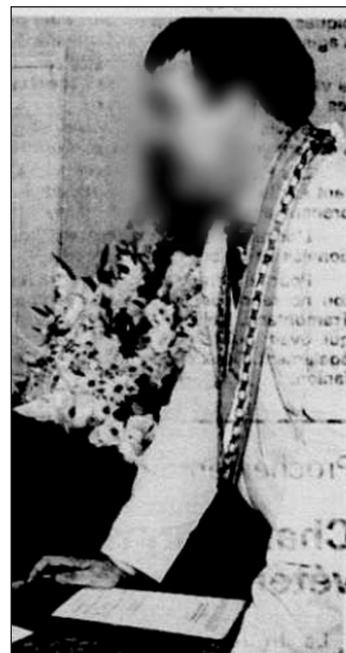
## « Autoritaire et violent », Martial « aimait se faire appeler le Parrain »

Producteur, restaurateur, Martial, père de onze enfants, est décédé brutalement mi-mai à Brignoles à l'âge de 72 ans. Avant de mourir – d'une crise cardiaque, a annoncé sa famille – se savait-il dans le viseur ? Le livre venait de paraître et de nombreux médias en ont fait écho.

Avant de s'installer dans le Var, Martial B. a dirigé jusqu'en 2019 un restaurant de plage à Menton, qui a accueilli plusieurs concours de beauté. Il était aussi à la tête d'une société de production qui a lancé et géré les intérêts de plusieurs artistes, notamment de François Corbier, chanteur et animateur du *Club Dorothée* sur Antenne 2, disparu en 2018.

## Déjà incarcéré

En 2002, lorsque le témoin se manifesta auprès des gendarmes, l'homme est incarcéré dans une affaire de tentative d'assassinat, pour laquelle il est jugé l'année suivante par la cour d'assises des Alpes-Maritimes. Au départ soupçonné d'avoir commandité une expédition punitive sept ans plus tôt, en s'allouant les services d'un malfrat à qui il aurait demandé de venir armé, il a finalement été condamné à 4 ans de prison dont 18 mois ferme pour coups et blessures volontaires. Lors du procès, que *Nice-Matin* avait suivi, le père de



Martial B, conseiller municipal à Cagnes-sur-Mer, ici en train de célébrer un mariage en mairie en 1992. (Photo d'archives Stéphane Pradier)

famille est décrit par ses filles « *comme un monstre autoritaire et violent* », « *qui aimait se faire appeler le "Parrain"* ». « *Il voulait montrer tout le temps qu'il était le plus fort. Mais il ne faisait jamais ça tout seul* », relatait encore l'une d'elle.

Juste avant son incarcération, le découvreur de talents dirigeait,

à travers des hommes de paille, *Le Piano blanc*, un restaurant spectacle installé à l'embouchure du Loup, à Villeneuve-Loubet. Un lieu atypique qu'il avait transformé en discothèque sous l'enseigne *King's Club*, mais rapidement fermé par la préfecture en raison de nombreuses nuisances qui troublaient la quiétude des riverains.

## Des comptes à régler ?

Au sein de sa propre famille comme dans le milieu professionnel, l'homme n'avait pas que des alliés. Le témoin, le sachant sous les verrous – pour, croyait-elle, plusieurs années –, a-t-elle voulu régler ses comptes ?

Martial, qui en 1991, année de disparition de Ghislaine Marchal, était aussi conseiller municipal à Cagnes-sur-Mer, sous le premier mandat de Suzanne Sauvaigo, était très apprécié vers la fin de sa vie. L'annonce de sa mort a suscité une avalanche de messages attristés sur les réseaux sociaux. Celui qui est dépeint par ceux qui l'ont récemment côtoyé comme « *un homme bon et accueillant* », « *au grand cœur* », « *une très belle âme* », a rejoint son frère Jean-Claude dans le caveau familial au cimetière de La Colle-sur-Loup, emportant peut-être avec lui un lourd secret.

# Comment nous avons retrouvé « La Bolognese »

Le restaurant des deux frères B. n'avait ouvert ses portes que peu de temps au début des années 1990. C'était sans compter sur un autre établissement, qui a davantage fait parler de lui.

Peu se souviennent du restaurant *La Bolognese*, que Martial et Jean-Claude B. ont tenu au Cros-de-Cagnes pendant un an entre les mois d'août 1990 et 1991. Une pizzeria à la clientèle familiale, où, curieusement, la riche et élégante Ghislaine Marchal se rendait régulièrement, selon les dires du témoin entendu par les gendarmes en 2002 et qui assure connaître la vraie identité des meurtriers de la veuve de l'équipementier automobile. Le restaurant-spectacle *Le Piano blanc*, situé avenue du Loup et que le cadet des deux frères a dirigé à Villeneuve-Loubet, à la même époque, a davantage marqué les esprits. Notamment lorsqu'il est devenu une discothèque sous l'enseigne *King's Club*.

## Bagarres et coups de feu

Dans le quartier des Bouches-du-Loup, où nous nous sommes rendus, les riverains se souviennent « des bagarres, du stationnement anarchique », « des bouteilles et verres brisés retrouvés dans les jardins voisins », comme Henri <sup>(1)</sup> qui habite dans une petite maison située de l'autre côté de la rue. Le sexagénaire évoque également les éclats de voix des clients qui pro-



Le King's Club, ex-Piano blanc, était dirigé par un des deux frères B. dans les années 1990. L'établissement était connu des riverains pour de nombreux débordements. (Photos Dylan Meiffret)

longeaient la soirée sur le parking de l'établissement jusqu'à une heure avancée du petit matin. « Il n'y avait pas eu un meurtre ? », s'interroge un autre habitant de ce

quartier résidentiel. Des coups de feu avaient en effet été tirés aux abords, sans faire de victime. La presse s'en était fait l'écho. En 1988, l'*Auberge du Loup*, belle

affaire dirigée pendant des années par un certain « Papou », qui servait une cuisine traditionnelle et célébrait mariages, baptêmes et autres réunions familiales, avait

été reprise par Martial B. et ses associés et transformée en *Piano blanc*.

## Spectacles de transformistes

« Il y avait là-bas des spectacles de transformistes » se souvient le serveur d'un café du quartier.

En 1990, l'établissement devient discothèque, sans autorisation préfectorale d'ouverture de nuit préalable. Pendant deux ans, le *King's Club* rend la vie impossible aux riverains qui, regroupés en association de défense des Bouches-du-Loup, obtiennent sa fermeture définitive deux ans plus tard. Aujourd'hui, l'ancien nightclub fait office d'habitation. Mais des couronnes en fer forgé ornent encore les grilles d'enceinte.

Quant aux gérants, « ils étaient plusieurs, on les croisait parfois », se souvient Jean-François, à qui nous évoquons le prénom de Martial. « Ah oui, Martial, il était connu. La Bolognese ? Oui, j'ai su qu'il avait aussi ce restaurant. Il se situait au début du Cros-de-Cagnes, quand vous venez de Villeneuve-Loubet en direction de Nice. Ça a changé plusieurs fois de nom. »

1. Tous les prénoms ont été modifiés.

## « Ghislaine Marchal venait régulièrement y déjeuner le dimanche midi »

Sur la promenade de la Plage, à Cagnes-sur-Mer, rares sont les Crossois (habitants du quartier du Cros, ancien petit port de pêche) qui se souviennent de cette pizzeria. Et pour cause, l'établissement n'a existé qu'un an sous cette appellation.

L'exploitant actuel, qui l'a repris il y a six ans et rebaptisé *Côte et Sud*, ignore tout du passé du fonds de commerce, ancien garage à bateau avant de devenir un commerce puis un restaurant, doté autrefois d'une petite cour végétalisée devenue terrasse en dur avant d'être intégrée à la salle.

Une voisine, propriétaire de la maison jouxtant le restaurant, croisée alors qu'elle s'apprêtait à partir en promenade, se souvient de l'époque où le sable venait jusqu'au pied de la villa de ses grands-parents, dont elle a hérité. Et où, enfant, elle venait passer ses vacances. Mais rien d'autre.

Un autre voisin s'excuse presque de n'habiter le quartier « que depuis 1998 ». Il ne peut pas nous renseigner, mais nous invite à tambouriner à la porte de Claudette.

Au fond d'une petite impasse, la coquette septuagénaire accepte de nous parler à travers le portail. Celle qui habite ici « depuis les années 70 », se souvient très bien des gérants qui se sont succédé à la tête de l'établissement devant lequel elle passe tous les

jours pour aller à la plage. Nous lui parlons des frères B. « Oui, je me souviens d'eux. Mais c'est surtout Jean-Claude que je voyais ici. »

Serait-elle capable de reconnaître sur photo le visage d'une ancienne cliente du restaurant ? Claudette fait une moue dubitative, mais quand le portrait de Ghislaine Marchal s'affiche sur notre téléphone portable, elle s'exclame : « C'est la femme qui s'est fait tuer. C'est Ghislaine Marchal ! » Nous lui faisons observer qu'elle connaît probablement bien ce visage pour l'avoir souvent vu dans les journaux et à la télé après le meurtre.

## « Parfois seule, parfois avec un homme »

« Oui, mais je la connaissais d'avant. Elle venait régulièrement déjeuner ici, quand ça s'appelait La Bolognese, le dimanche midi uniquement. Parfois seule, parfois avec un homme. Je savais qui elle était parce que ma nièce et son neveu se fréquentaient. Ils étaient ensemble, quoi. Je lui disais bonjour, en passant. »

Difficile, pourtant, d'imaginer la distinguée M<sup>me</sup> Marchal, propriétaire d'une splendide villa à Mougins, venir jusqu'à Cagnes-sur-Mer pour s'attabler à une pizzeria. « On y mangeait très bien », justifie Claudette.



Le fonds de commerce de la promenade de la Plage à Cagnes-sur-Mer où se trouvait le restaurant « La Bolognese » accueille aujourd'hui un nouvel établissement. (Photo Dylan Meiffret)